

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU lundi 17 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi dix-sept décembre à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Michel Dantin, Maire.

N°	TITRE	RAPPORTEUR	VOTE	DECISIONS	TEMPS DE PASSAGE *
1	BILAN FONCIER ANNEE 2017	Walter Sartori	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte du bilan de la politique foncière de la Commune pour l'année 2017.		10 min
2	CESSION D'UN LOT DE COPROPRIETE SIS 310 AVENUE DU COVET AU PROFIT DE LA FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES (FOL) DE LA SAVOIE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide de la cession du lot de copropriété ci-avant défini situé avenue du Covet au profit de l'association Fédération des Œuvres Laïques de la Savoie ' Ligue de l'Enseignement pour un montant de 267 511 euros net vendeur (deux cent soixante-sept mille cinq cents onze euros) ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique correspondant ainsi que tout document y afférent ; Dit que l'acquisition envisagée ne s'inscrit pas dans le cadre d'une activité économique, mais dans le cadre de la gestion du patrimoine privé de la commune ; cette vente n'est pas soumise à TVA ; Impute la recette au budget 2019 de la Commune.	18 min
3	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DE JOPPET - REMISE FONCIERE	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée section BL n°429, d'une superficie de 11 m ² , dépendante de la Zone d'Aménagement Concerté de Joppet ; Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à cette acquisition ; Dit qu'en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, la présente acquisition est exonérée de tout droit au profit du Trésor Public.	21 min
4	CHEMINEMENT PIETON RUE DU BOURG - ECHANGES FONCIERS	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide l'acquisition par la Commune, des parcelles MC n°82(k) ' MC n°12(d) et MC n°16(f) pour une superficie totale de 299 m ² , en contrepartie des parcelles MC n°7(b) - MC n°81(i) et MC n°81(h), d'une superficie totale équivalente ;	22 min

				Dit que les échanges se feront sans soulte de part ni d'autre ; Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes authentiques correspondants, ainsi que tous documents y afférents ; Dit en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts, les acquisitions par la Commune sont exonérées de tous droits et taxes au profit du Trésor Public.	
5	CONVENTION ENTRE GRAND CHAMBERY, AREA ET LA VILLE DE CHAMBERY RELATIVE A LA GESTION ET A L'ENTRETIEN DU PONT DE L'AUTOROUTE A41N AU DESSUS DE LA RUE DE BELLE EAU	Jean-Claude Davoine	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention tripartite avec Grand Chambéry et la société AREA concessionnaire de l'A41N relative à la gestion et à l'entretien du pont de l'autoroute A41N au-dessus de la rue de Belle Eau ; Autorise le Maire ou son représentant, à signer la présente convention.	23 min
6	DENOMINATION DE VOIRIE - QUARTIER DU BIOLLAY	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le changement de dénomination de voirie proposé.	26 min
7	DENOMINATION DE VOIRIE - QUARTIER DE MERANDE	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la dénomination de voirie ci-dessus citée.	28 min
8	AIDES AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les aides aux organisateurs d'accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	29 min
9	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE POUR LA FORMATION DES ANIMATEURS D'ACCUEILS DE LOISIRS	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Attribue les subventions aux accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	31 min
10	SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI	Françoise Bovier-Lapierre	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : 1) Attribue les aides aux organisateurs d'accueils de loisirs selon le détail ci-dessus et autorise leur versement après rendu exécutoire de la présente délibération ; 2) Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants financiers nécessaires ; 3) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	32 min

11	PLAN MERCREDI 2018-2021	Muriel Jeandet	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la charte de qualité du Plan mercredi et l'engagement de la collectivité dans l'écriture d'un projet éducatif de territoire respectant cette charte.	33 min
12	CONVENTION AVEC LE FONJEP POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA MJC DE CHAMBERY	Nathalie Colin-Cocchi	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la convention de partenariat entre la MJC, le FONJEP et la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la MJC, le FONJEP et la Ville de Chambéry pour une durée de 3 ans (2018 à 2020) ; Dit que les crédits nécessaires à verser pour l'année 2018 au FONJEP sont inscrits au chapitre 012.	38 min
13	BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018	Benoit Perrotton	Mis aux voix, Mmes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la Décision Modificative n° 3 ; Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au SOC Hockey sur glace ; Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 800 euros à l'association de quartier de Chambéry le vieux ; Approuve le versement d'une subvention d'équipement de 6 000 euros à Chambéry Cyclisme Formation.	39 min
14	ADMISSIONS EN NON-VALEUR - BUDGET PRINCIPAL	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en non-valeur, la somme de 40 084,64 €uros au titre du Budget principal ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les mandats correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018.	42 min
15	BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATIONS DE DEPENSES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise pour l'année 2019, avant le vote du Budget Primitif, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement, sur les chapitres 20, 204, 21 et 23 (hors AP / CP) pour un montant maximum de 3 652 475 €, le montant des dépenses ainsi engagées donnant lieu à une ouverture de crédit avant vote du Budget Primitif 2019.	43 min
16	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les avances sur subventions 2019 ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les conventions avec les associations pour lesquelles le montant prévu de l'avance excède 23 000 €.	45 min

17	GUIDE DES TARIFS 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, MMes Bernadette Laclais, Françoise Marchand, Claudine Mourier, Claudette Levrot-Virot, Angela Caprioglio-Hisler, MM. Jean-Pierre Ruffier, Henri Dupassieux, Jean-Benoit Cerino, Guy Fajeau, Alain Caraco, s'étant abstenus (10), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs des services, joints en annexe, applicables à compter du 1er janvier 2019.	47 min
18	CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT COURT TERME AVEC ARKEA BANQUE POUR L'ANNEE 2019	Benoit Perrotton	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer avec Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels la convention d'ouverture de crédit d'un montant de 6 500 000 euros, pour une durée de 1 an ; Autorise le Maire, ou son représentant, à faire procéder aux appels ou aux remboursements des fonds à utiliser sur ce crédit de trésorerie.	56 min
19	RAPPORTS ANNUELS 2017 DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS MUNICIPAUX	Benoit Perrotton	LE CONSEIL MUNICIPAL : Prend acte de la présentation des rapports annuels des délégataires des services municipaux, au titre de l'année 2017, en application de l'article L.1411-3 du CGCT ; Prend acte que ces rapports annuels 2017 seront joints au compte administratif en application de l'article R.1411-8 du CGCT.		1h00

20	AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES N° 18/23 - TRAVAUX SUR LE PARC IMMOBILIER DE LA VILLE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les accords-cadres, à l'exception des lots infructueux ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, sur la base de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à initier une procédure d'attribution des lots déclarés infructueux ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation des accords-cadres relatifs aux lots infructueux, à signer ces contrats et tous les documents y afférent.	1h07
21	MODIFICATION N° 1 DU MARCHÉ N° 18/25 LOT 1 : VRD RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE CARBURANT AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DE LA VILLE DE CHAMBERY	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes du projet de modification de marché n°1 annexé ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la modification de marché n°1 portant sur le lot 1 VRD sur la base de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget.	1h10
22	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE CARBURANTS ET COMBUSTIBLES A LA CUVE ET/OU PAR CARTES ACCREDITIVES	Walter Sartori	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville, Grand Chambéry, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Chambéry, le syndicat mixte Savoie Déchets, la SEM PFCCA, la Ville d'Aillon-le-Jeune, la Ville de Barberaz, la Ville de Challes-les-eaux et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ; Accepte la modification du rôle de coordonnateur du groupement confié à la Ville de Chambéry ; Autorise le Maire ou son représentant dûment habilité à signer ledit avenant n°1.	1h11
23	RESILIATION DES MARCHES N° 18/15 (LOTS 5 ET 10) RELATIFS AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX	Walter Sartori	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à procéder à la résiliation des deux marchés (18/15 lots 05 et 10) Autorise le Maire ou son représentant habilité, sur la base de l'article L2122-21-1 du CGCT, à initier une procédure d'attribution des lots déterminés avant l'engagement de la procédure de passation de ces marchés, sur la base de la définition de l'étendue des besoins à satisfaire et des montants prévisionnels de chaque marché figurant ci-après. Rappel des estimations phase PRO : Lot 05 « Menuiseries extérieures » 170 000 € HT Lot 10 « Revêtement de sols souples » : offre de base : 110 000 € HT ; Variante 1 : - 15 000 € HT ; variante 2 : - 5 000 € HT ; Variante 3 : + 7 000 € HT Autorise le Maire ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation à signer ces contrats et tous les documents y afférent.	1h13

24	INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU TRESORIER	Sylvie Koska	Mis aux voix, M. Guy Fajeau, s'étant abstenu (1), le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Décide d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 50% du montant plafonné à Monsieur Patrice Berthon, trésorier principal municipal à compter de l'exercice 2018. Pour l'année 2018, cette indemnité sera proratisée à la date de début de ses missions au 1er février 2018 ; Décide d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 50% du montant plafonné au prorata de son temps d'exercice des missions à Monsieur Patrice DAL-MOLIN, trésorier principal municipal par intérim du 01/01/2018 au 31/01/2018.	1h16
25	EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les conditions de mise en œuvre de la phase expérimentale du télétravail pour les agents de la Collectivité ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.	1h17
26	RECENSEMENT DE LA POPULATION - CAMPAGNE D'ENQUETES 2019 - RECRUTEMENT ET REMUNERATION D'AGENTS RECENSEURS	Sylvie Koska	Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité	LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve le projet de rémunération des agents recenseurs et leurs modalités de recrutement pour la campagne 2019 ; Dit que les montants en dépenses et en recettes seront inscrits au budget pour 2019.	1h18
27	INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	Pierre Perez	Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport		1h19

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le 18 décembre 2018

Michel Dantin
Maire

